



Fédération Autonome de la Fonction Publique

Rénovation de la politique en faveur des travailleurs handicapés dans la Fonction publique : la FA-FP propose que la concertation débouche sur un véritable accord !

Animée par Monsieur Thierry Le Goff, directeur général de l'Administration et de la Fonction publique, cette réunion avait pour objectif :

- **de rappeler les éléments de contexte et de calendrier, notamment concernant l'ouverture de la concertation interprofessionnelle le 15 février 2018**, et l'articulation entre les concertations au niveau interprofessionnel et dans le champ de la Fonction publique,
- **de présenter, en amont de l'assemblée plénière du CCFP du 27 mars prochain, les dispositions sur la simplification de la déclaration liée à l'Objectif d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH)** qui ont vocation à figurer dans le projet de loi relatif aux « parcours professionnels » porté par la ministre du Travail,
- **d'échanger avec les organisations syndicales et les employeurs publics sur les thèmes et actions qui paraissent prioritaires dans le cadre du lancement de la concertation sur la rénovation de la politique en faveur des travailleurs handicapés dans la Fonction publique.**

André Guéneq, docteur en médecine, représentant titulaire de la **FA-FP** au Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), Marie-Agnès Despres (SNPTES), membre suppléante au FIPHFP, et Bruno Collignon, représentaient la **FA-FP**.

Au vu des différents éléments présentés par le DGAFP et son équipe, éléments repris dans le diaporama annexé à ce communiqué et mis en ligne sur notre site, **la FA-FP s'est exprimée sur les points suivants :**

- **nous avons rappelé que dès le 15 février**, jour du lancement par Monsieur Le Maire, Mme Cluzel et Monsieur Dussopt du chantier sur l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé et la Fonction publique, **nous avons insisté sur la nécessité d'évaluer les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du gouvernement, ambitieux et partagés par la FA-FP.**

Faute d'une évaluation précise des moyens nécessaires, le bilan de ce chantier risque de s'apparenter à celui de l'accessibilité dont on est bien obligé de reconnaître qu'il est très loin d'avoir atteint les objectifs fixés initialement !

COMMUNIQUÉ



FA-FP

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : contact@fa-fp.org

Site internet : <http://www.fa-fp.org>

- Sur la simplification de l'OETH, la **FA-FP** a indiqué qu'elle soutiendrait l'ensemble des démarches favorisant l'intégration des personnes handicapées dans la Fonction publique avec un véritable accès aux emplois statutaires. L'accompagnement des employeurs publics dans ce domaine doit reposer sur l'expertise et les ressources du FIPHFP.

Nous avons par ailleurs insisté sur le fait qu'encourager les employeurs à avoir recours aux Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ou valoriser les investissements directs engagés par ces mêmes employeurs **ne devait pas conduire à une perte de ressources pour le FIPHFP, dont le rôle va certainement s'accroître au regard notamment des risques liés à la pyramide des âges dans la Fonction publique et à l'absence de prise en compte des facteurs réels de pénibilité.**

- **Pour ce qui concerne les thèmes de concertation proposés par le gouvernement** (redynamisation du recrutement, maintien dans l'emploi et prévention de l'inaptitude, adaptation des postes de travail, amplification du dialogue social, mobilisation des employeurs ...), la **FA-FP** a indiqué qu'elle souscrivait sans réserve à l'idée d'engager une telle concertation, en soulignant toutefois que les quatre thèmes visant à refonder le contrat social avec les agent.e.s public.que.s (disparition des CHSCT notamment) semblaient en totale contradiction avec les intentions affichées aujourd'hui !

Aussi, la **FA-FP** a proposé que la concertation sur la rénovation de la politique en faveur des travailleurs handicapés dans la Fonction publique DÉBOUCHE RAPIDEMENT SUR UNE NÉGOCIATION DANS L'OBJECTIF D'ABOUTIR À UN ACCORD dont les conclusions et orientations pourront faire l'objet d'une évaluation précise.

**Autonome, progressiste, solidaire,
à la FA un autre syndicalisme est possible !**